



Risques assurables

Décès

Classe professionnelle	1	2	3	4	5
Décès ‰	0,90	1,10	1,35	1,65	2,75
Montant maximum assuré: 500.000 €					
Au-delà: cie.*					

Invalidité permanente

Sans progressive ‰	0,90	1,25	1,60	2,15	3,45
Avec progressive A ‰	1,15	1,60	cie.*	cie.*	cie.*
Avec progressive B ‰	1,35	1,95	cie.*	cie.*	cie.*
Montant maximum assuré: 500.000 €					

Incapacité temporaire

Accident - par € assuré

Carence 7 jours, pendant	1 an	2,52	3,20	cie.*	cie.*	cie.*
	2 ans	2,78	3,52	cie.*	cie.*	cie.*
Carence 14 jours, pendant	1 an	1,84	2,36	2,84	cie.*	cie.*
	2 ans	2,05	2,63	3,15	cie.*	cie.*
Carence 30 jours, pendant	1 an	1,16	1,47	1,79	2,42	3,68
	2 ans	1,31	1,68	2,00	2,73	4,04

Frais de traitement jusqu'à max.

Franchise: 100 €	1.250 €	13,20	16,94	20,19	23,10	27,50
	2.500 €	15,40	20,46	24,48	28,60	33,00
	3.750 €	18,26	22,50	cie.*	cie.*	cie.*
	5.000 €	20,46	32,23	cie.*	cie.*	cie.*
	12.500 €	38,50	47,08	cie.*	cie.*	cie.*

cie.*: Interroger la Compagnie

Classes professionnelles

- Classe 1: Profession sédentaire.
- Classe 2: Profession à caractère commercial, technique comprenant des déplacements sans travail manuel.
- Classe 3: Profession comprenant des déplacements avec travaux manuels occasionnels.
- Classe 4: Profession avec travaux manuels fréquents, sans usage d'outillage mécanique, d'équipement à haute tension, ni de produits chimiques dangereux.
- Classe 5: Profession avec travaux manuels constants.

Pour les activités décrites ci-dessous ou en cas de doute, consultez la compagnie. Les travaux souterrains, l'usage d'échafaudage, la manipulation d'explosifs, le pilotage d'avion, agression et risques de guerre. Sports: voir conditions générales.

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35 D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances, 11 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, www.nbb.be. | Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.



Barème des indemnités progressives

% d'invalidité	Variante A 225%	Variante B 350%
De 1 à 25%	Pas de majoration	Pas de majoration
De 26 à 50% inclus	Chaque pourcent au-dessus de 25% est doublé	Chaque pourcent au-dessus de 25% est triplé
De 51 à 100% inclus	Chaque pourcent au-dessus de 50% est triplé	Chaque pourcent au-dessus de 50% est quintuplé

Limites d'engagement

Minimum de prime nette: 200 € par an

A la souscription d'un capital "invalidité permanente" est couplé un capital "décès" qui s'élève au minimum à 30% du capital "invalidité permanente".

L'indemnité journalière en cas d'incapacité temporaire ne peut excéder 1/2‰ de la somme des capitaux décès et invalidité permanente avec un maximum: par suite d'accident de 75 € par jour

Fractionnement: Semestriel +3%
Prime minimum de 200 € par fractionnement

Tarifs hors taxes et frais.